

SIEGE SOCIAL

GROUPE BALLAND

136, allée des chênes
ZA du Baconnet
69700 MONTAGNY
Tel : 04 37 20 00 20
Fax : 04 37 20 00 22

Enregistré sous le numéro
d'existence : **82690744969**

Pour rappel, cet enregistrement ne
vaut pas agrément de l'Etat

RCS LYON : 421 389 289

ANTENNE BOURGOGNE

GROUPE BALLAND BOURGOGNE

ZA du saule fendu
Rue de l'Europe
89100 MAILLOT
Tel : 03 86 65 79 27
Fax : 03 86 65 98 43

Email

contact@groupe-balland.com

Site internet

www.groupe-balland.com



CACES® R386

Utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)

Formation "EXPERT"

Objectifs

Etre capable, conformément au référentiel de compétences R386 CNAMTS :

- d'appliquer, sur le plan théorique, les règles de sécurité inhérentes à la conduite de plates-formes élévatrices mobiles de personnes de la ou des catégorie(s) concernée(s)
- de conduire en sécurité une plate-forme élévatrice mobile de personne de la ou des catégorie(s) concernée(s),
- de réussir les tests CACES®.

Public

Toute personne justifiant d'une expérience significative dans l'utilisation d'une plate forme élévatrice de personnes (PEMP).

Pré requis

Etre âgé de 18 ans au minimum, vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

Moyens Pédagogiques

Formation en salle (exposé, questions et exercices) et applications pratiques sur le(s) matériel(s) considéré(s).

Durée

Variable (cf. convention de formation)

Méthode pédagogique

Participative, impliquant les candidats, en s'appuyant sur une stratégie pédagogique individualisée et axée sur des mises en situation pratique pour favoriser les apprentissages des compétences indispensables.

Animation

Par des formateurs et testeurs qualifiés du Groupe Balland.

Evaluations finales

- Test théorique QCM (évaluation des connaissances)
- Test pratique (évaluation des savoir-faire)

Validation de la formation

Délivrance:

- du CACES® de la catégorie, si résultats positifs aux tests en application de la recommandation CNAMTS R386,
- d'une attestation de formation.

CONTENU PEDAGOGIQUE

1. Partie Théorique

- Le cadre réglementaire et les différents acteurs de la prévention,
- Devoirs et responsabilités du conducteur de PEMP,
- Connaissance de base du Code de la route (signalisation, règles de circulation) et signalisation de chantier,
- Risques liés à la fonction de PEMP, à son engin, à son environnement de travail,
- Descriptif et classification des PEMP,
- Technologie de l'engin concerné (organes, dispositifs de sécurité), entretien et maintenance 1er niveau,
- Examen d'adéquation en fonction des travaux et choix d'une PEMP,
- Règles générales de sécurité et particulières de circulation et de stabilité.

2. Partie Pratique

Vérifications

- Vérification d'adéquation des matériels,
- Vérification visuelle de l'état de l'engin, prise de poste,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Positionnement et déplacement:

- Reconnaissance de l'environnement,
- Mise en situation d'utilisation,
- Gestes de commandement et de communication,
- Exercices spécifiques de la catégorie de PEMP (déplacement dans l'espace et/ou au sol),
- Maîtrise des opérations fin de poste,
- Manœuvre de secours.

IMPORTANT: Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle (**chaussures de sécurité, gilets, gants de protection, casque**): Faute de quoi il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques ni être évalué.